

Dans les Bouches-du-Rhône, du 1^{er} juin au 30 septembre inclus, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les massifs forestiers et dans les espaces exposés sont règlementés par arrêté préfectoral et peuvent l'être par arrêté municipal. Renseignez-vous au 0811 20 13 13 (0,06 €/minute).

PRATIQUES INTERDITES EN FORÊT



**Accès, circulation et présence
des personnes autorisés toute la journée.**

Access permitted all day long

Zugang ganztägig gestattet

Accesso autorizzato tutta la giornata



Dans les Bouches-du-Rhône, du 1^{er} juin au 30 septembre inclus, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les massifs forestiers et dans les espaces exposés sont règlementés par arrêté préfectoral et peuvent l'être par arrêté municipal. Renseignez-vous au 0811 20 13 13 (0,06 €/minute).

PRATIQUES INTERDITES EN FORÊT



**Accès, circulation et présence
des personnes autorisés toute la journée.**

Access permitted all day long

Zugang ganztägig gestattet

Accesso autorizzato tutta la giornata



Dans les Bouches-du-Rhône, du 1^{er} juin au 30 septembre inclus, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les massifs forestiers et dans les espaces exposés sont règlementés par arrêté préfectoral et peuvent l'être par arrêté municipal. Renseignez-vous au 0811 20 13 13 (0,06 €/minute).

PRATIQUES INTERDITES EN FORÊT



**Accès, circulation et présence
des personnes autorisés toute la journée.**

Access permitted all day long

Zugang ganztägig gestattet

Accesso autorizzato tutta la giornata



**PROVENCE
TOURISME**

Dans les Bouches-du-Rhône, du 1^{er} juin au 30 septembre inclus, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les massifs forestiers et dans les espaces exposés sont réglementés par arrêté préfectoral et peuvent l'être par arrêté municipal. Renseignez-vous au 0811 20 13 13 (0,06 €/minute).

PRATIQUES INTERDITES EN FORÊT



**Accès, circulation, présence des personnes
sont interdits toute la journée.**

***Access forbidden. Zugang untersagt.
Accesso vietato.***



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



**PROVENCE
-TOURISME**